20558
k

L'ENSEIGNEMENT

DE LA

PHARMACIE

AU

JARDIN DES APOTHICAIRES

PAR

G. PLANCHON

(Extrait du JOURNAL DE PHARMACIE ET DE CHIMIE, Avril-Mai 1898.)



PARIS
IMPRIMERIE ERNEST FLAMMARION
26, RUE RACINE, PRÈS L'ODÉON

1898

L'ENSEIGNEMENT

DE LA PHARMACIE

AU

JARDIN DES APOTHICAIRES

IMPRIMERIE E. FLAMMARION, 26, RUE RACINE, PARIS.

20558

L'ENSEIGNEMENT

DE LA

PHARMACIE

AU

JARDIN DES APOTHICAIRES

PAR

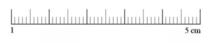
G. PLANCHON

(Extrait du Journal de Pharmacie et de Chimie, Avril-Mai 1898.)



PARIS
IMPRIMERIE ERNEST FLAMMARION
26, RUE RACINE, PRÈS L'ODÉON

1898



L'ENSEIGNEMENT

DE LA PHARMACIE

AU

JARDIN DES APOTHICAIRES



I

Aux temps de la Corporation et du Collège. — Enseignement dans l'officine. — Chaires établies à l'École gratuite. — Professeurs : Trusson, Morelot, Nachet.

Pendant que l'enseignement de la botanique et de l'histoire naturelle pharmaceutique trouvait des matériaux d'étude dans les plantes du Jardin des Apothicaires et les drogues du cabinet de matière médicale, pendant que celui de la chimie tâchait, à travers bien des obstacles et des fortunes diverses, de s'établir dans l'amphithéâtre de la rue de l'Arbalète, les officines des apothicaires offraient aux élèves toutes les ressources de l'art pharmaceutique.

Les patrons initiaient leurs apprentis aux connaissances nécessaires à l'exercice de la profession : ils le faisaient avec une conscience scrupuleuse, dont les traditions tendent malheureusement à se perdre, et cette sérieuse éducation technique, où la théorie se liait intimement à la pratique, rendait à peu près inutile, il faut

bien l'avouer, un enseignement public de la pharmacie proprement dite. Aussi ne trouvons-nous, dans l'histoire de la corporation, aucune trace, aucune tentative même d'un cours de pharmacie. L'enseignement officiel n'existait qu'à la Faculté de médecine : il y était fait, au point de vue théorique, par le professeur en titre de la Faculté, appuyé par les démonstrations des apothicaires qu'y déléguait la corporation; mais il était destiné aux candidats en médecine, et non aux aspirants à la maîtrise pharmaceutique. Pour ces derniers, tout se passait dans le laboratoire du pharmacien.

Des ouvrages remarquables pour l'époque servaient de direction aux maîtres apothicaires dans leur mission éducatrice. Des pharmcopées très importantes, signées de noms célèbres, se succédaient assez régulièrement, reflétant fidèlement les progrès successifs de la pharmacie, depuis les anciens antidotaires de Nicolas et de Mésué jusqu'aux traités de pharmacie du commencement de ce siècle (1).

Cet état de choses dura fort longtemps, même après la fondation du Collège et l'établissement de démonstrateurs officiels. La botanique, l'histoire naturelle, la chimie, eurent des cours publics et réguliers confiés à des maîtres spéciaux : l'enseignement de la pharmacie ne franchit pas encore le seuil de l'officine; il y resta enfermé, sous la direction du patron.

Ces vieux errements continuèrent jusqu'en 1796, jusqu'à la fondation de la *Société libre des pharmaciens de la Seine* et de son *École gratuite*. Alors, pour la première fois, à côté des professeurs titulaires et adjoints des autres sciences, furent désignés des professeurs de phar-

---

(1) Au XVII[e] siècle, le *Dispensarium* de Lesploigney; l'*Enchirid ou Manipol des Micropoles* de Michel Dusseau; la *Paraphrase sur la Pharmacopée* de Bauderon, en usage pendant tout le XVII[e] siècle; au XVII[e] siècle, la *Pharmacopée raisonnée* de Schröder; la *Ph. Royale* de Charas; la *Pharmacopée universelle* de Lemery, restée en usage pendant tout le XVIII[e] siècle; au XVIII[e] siècle, la *Pharmacie* de Baumé, et tout à fait à la fin, le *Manuel du pharmacien* de Demachy.

macie : TRUSSON et MORELOT, titulaires, avec NACHET pour adjoint (1).

Trusson (2) était, à cette époque, un des maîtres apothicaires en renom. La Société libre l'avait nommé son directeur : elle se rappelait que, dans des circonstances difficiles, il avait défendu, à la barre de la Convention, l'existence du jardin et des bâtiments du Collége. Il avait publié divers travaux, et, chose importante à cette époque (en 1793), obtenu du salpêtre en décomposant, au moyen des cendres de bois, le nitrate de chaux retiré par le lessivage des gravois et des terres salpêtrées. Ses biographes vantent l'étendue de ses connaissances, la sûreté de son jugement, la facilité de son élocution (3).

Il fit à plusieurs reprises la démonstration publique de la préparation de la thériaque et aussi de l'eau de mélisse des Carmes. Mais nous ne savons pas grand'chose

(1) Ce jourd'hui 25 vendémiaire an V de la République (16 octobre 1796), l'assemblée générale convoquée par lettre en la manière ordinaire en exécution du règlement pour la nomination des professeurs. La séance s'est ouverte par le Directeur, qui a dit qu'il était question, en vertu de l'article 19 du règlement, de procéder à la nomination des professeurs; aussitôt, le scrutin ayant été ouvert, on a procédé à la nomination de deux professeurs pour la chimie par bulletin de deux noms; les suffrages se sont réunis en faveur des citoyens Vauquelin et Bouillon-Lagrange, qui à l'instant ont été proclamés par le Directeur, professeurs de chymie de l'École gratuite de pharmacie; de suite on a passé à un second scrutin pour la nomination d'un professeur adjoint; le résultat du scrutin a été en faveur du citoyen Bouriat qui, de même, a été proclamé par le Directeur. La nomination des professeurs de pharmacie a suivi et le mode désigné cy-contre a été suivi; le scrutin a été en faveur des citoyens Trusson et Morelot, qui, de suite, ont été proclamés professeurs de pharmacie. On a passé ensuite à la nomination d'un professeur adjoint et le citoyen Nachet ayant été admis par scrutin, le Directeur la proclamé. (*Délibér. du Collège de pharmacie*, N° 44 *des Archives*, p. 176.)

(2) Trusson (Jean-Nicolas), né à Euville, près Commercy en 1745, maître en 1781, prévot du Collège en 1793, directeur de la Société libre en 1796, professeur de pharmacie à la même époque, directeur adjoint de l'École spéciale en 1803, mort en 1811. — Portrait à l'École.

(3) Voir en particulier, Cap. *in Journ. de Ph. et de Ch.* [3], IV, p. 56, 1843.

sur son enseignement. Il est probable qu'il s'occupa principalement d'administration pendant que Morelot et surtout Nachet (1) se chargeaient des leçons aux élèves.

En qualité de directeur, Trusson présida la séance publique, pour l'ouverture des cours, le 28 ventôse an V (18 mars 1797). Il y annonça l'ouverture de quatre cours publics et gratuits, dont le premier de pharmacie, et voici les termes dans lesquels il en donna le programme :

« Le cours de pharmacie commencera dans les premiers jours de germinal. Le développement des principes et la description des vaisseaux et ustensiles nécessaires à une pharmacie, feront l'objet des premières séances. On exposera les substances qui devront entrer dans les compositions pharmaceutiques, après l'histoire naturelle de chacune d'elles. On indiquera le choix qu'on doit en faire pour servir aux usages de la pharmacie. On exécutera sous les yeux des élèves les diverses préparations et compositions employées à l'usage des malades. On enseignera les procédés qu'on doit suivre pour la conservation des médicaments, en indiquant, à l'égard de ceux qui ne se conservent pas longtemps, l'époque à laquelle on doit les renouveler. On expliquera enfin par des exemples les principes qui établissent l'ordre qu'il faut observer dans les formules ou prescriptions, en ayant soin de faire remarquer les inconvénients qui pourraient résulter du mélange de diverses substances, dont la combinaison fournirait de nouveaux composés tout différents de celui qu'on se propose d'obtenir. »

Dans la même séance, Nachet lut un discours « sur le mode du cours de pharmacie proprement dite, sur la nécessité d'en démontrer exactement tous les procédés opératoires aux élèves et sur les avantages que ceux-ci

(1) Nachet (Louis-Isidore), né à Laon en 1757, maître en 1787, prévôt du Collège en 1799 et 1800, professeur de la Société libre en 1796, de l'École spéciale en 1804, mort en 1832. — Portrait à l'École.

doivent retirer d'un pareil cours, qui ne leur a encore été présenté sous cette forme dans aucun établissement » (1).

A côté du cours théorique, l'École avait conçu le louable mais difficile dessein de créer un laboratoire, dans lequel les préparations seraient exécutées en grand par les professeurs, conjointement avec les membres de la société, et cela dans le but « de compléter l'instruction des élèves et porter au plus haut degré de perfection les cours de l'École. » Les produits devaient être vendus pour l'usage de la médecine. « Ainsi, les médecins, ceux surtout des petites communes de la République, devaient être assurés d'obtenir l'avantage, inappréciable pour les malades, de n'employer que des médicaments sûrs et uniformes, surtout à l'égard de ceux qui jouissent, à la plus petite dose, d'une grande activité sur nos organes » (2).

Cette conception, trop grandiose, ne put point aboutir, et les élèves durent recourir, comme par le passé, pour leur éducation théorique, à l'officine de leurs patrons. Ils durent également y retourner pour leurs études spéciales de pharmacie. Le cours qu'avait établi la Société ne fut pas de longue durée : les temps étaient fort durs; il fallait faire des économies; le 9 germinal an VI (29 mars 1798), le directeur proposa de ne faire qu'un cours de chimie pharmaceutique au lieu d'un cours particulier de pharmacie (3), et l'assemblée générale adopta cette réso-

---

(1) Voir la séance en question dans le *Registre des délibérations du Collège*, p. 180, verso, et dans le *Journal de la Société des Pharmaciens de Paris*, n° 1, pages 1 et 3.

(2) Voir note 1, p. 359.

(3) Ce jourd'huy 24 ventôse an VI de la République (14 mars 1798),... le Directeur a proposé et soumis à la délibération d'engager les professeurs de présenter un plan d'organisation des cours tant sur les moyens de les faire avec plus d'économie et d'en abréger le temps qui, s'étant prolongé l'année dernière l'espace de cinq mois sont trop honneureux pour les élèves et le Collège, qu'il était urgent quo les professeurs voulussent entrer dans ces considérations.

Il a été arrêté que les professeurs se concerteraient pour donner un tra-

lution. Ce ne fut, en réalité, qu'à partir de l'an XII que les leçons de pharmacie se firent régulièrement à la rue de l'Arbalète.

II

Aux temps de l'Ecole. — Chaires établies à l'école. — A.-L. Brongniart. — Nachet et Bouriat. — Lecanu et Chevalier — Séparation de la pharmacie chimique et de la pharmacie galénique. — Baudrimont. — Bourgoin.

Par arrêté du premier consul, du 15 vendémiaire an XII (8 octobre 1803), qui organisa l'enseignement à l'École spéciale de pharmacie de Paris, Brongniart était nommé professeur titulaire de pharmacie, avec Bouriat pour adjoint.

Brongniart (Antoine-Louis) était l'ancien professeur de chimie du Collège qui, en 1780, avait abandonné l'enseignement de la rue de l'Arbalète pour passer au Jardin des Plantes. Il revint à l'École pour bien peu de temps; il mourut, en effet, quelques mois après sa nomination.

Le 10 ventôse an XII (29 février 1804), pour le remplacer, l'École présenta Nachet, à l'unanimité des voix. Ce n'était pas un étranger pour les professeurs : il avait été

---

vail qui corresponde à l'économie du Collège et à la facilité des élèves sans rien négliger de l'instruction.

Ce jourd'huy 5 germinal an VI (25 mars 1798), le Comité assemblé le citoyen Morelot a fait un rapport au nom des professeurs sur l'ordre à suivre dans les cours pour la présente année.

Après une légère discussion, il a été arrêté de proposer à l'assemblée du 9 prochain, de réunir la chimie et la pharmacie, de donner à ce cours le titre de Chimie pharmaceutique et qu'on joindra à celluy d'histoire naturelle le mot matière médicale. . . . .

Ce jourd'huy 9 germinal an VI (29 mars 1798), le Directeur a ensuite proposé de ne faire qu'un cours de chimie pharmaceutique au lieu d'un cours particulier de pharmacie. L'assemblée adhère à ce changement,... ainsy qu'à la nouvelle dénomination de celuy d'histoire naturelle médicale et pharmaceutique (*Livre des Délibérat. du Collège*, N° 44 *des Archives*, p. 311).

adjoint à l'École gratuite : il se retrouva comme auparavant, à côté de Bouriat, et pendant vingt-neuf ans, ils représentèrent à eux deux l'enseignement pharmaceutique.

Le rôle actif appartint, pendant cette longue période, à Nachet, que son titre désignait d'ailleurs à la première place.

D'après toutes les traditions qui nous sont parvenues, Nachet était un pharmacien de grande valeur. Venu de Laon à Paris, il avait été l'élève de Tassart, et lui avait succédé dans son officine, qu'il avait abandonnée pour se donner à la préparation des produits chimiques. Il a peu écrit — un certain nombre de bons articles dans le *Grand Dictionnaire des sciences médicales*, le résultat de quelques analyses de produits médicamenteux, — mais il exerçait une grande et heureuse influence sur les nombreux élèves qui suivaient ses leçons; la plupart des pharmaciens des trente premières années du siècle ont été formés par lui. Son excellente physionomie, pleine de bonté et de modestie, telle qu'elle nous apparaît sur son portrait de notre salle des Actes, répond bien au fond de son caractère et explique la sympathie qu'avaient pour lui ses élèves et ses collègues (1).

Nous n'avons pas le programme du cours de Nachet, et il n'a publié aucun ouvrage qui résume son enseignement, mais nous pouvons nous en faire une idée par la nature des questions posées chaque année aux élèves concourant pour les prix de pharmacie. Elles roulent généralement sur la définition des diverses formes pharmaceutiques, — électuaires, sirops, conserves, pastilles, emplâtres, etc., etc., — sur la préparation détaillée de certains médicaments officinaux, — sirop antiscorbutique, électuaire catholicon double, emplâtre diapalme, etc. — C'est surtout de la pharmacie galénique. Cependant, Nachet faisait aussi de la pharmacie chi-

(1) Voir notice nécrologique sur M. Nachet in *Journ. de Pharm. et des Sciences accessoire*, t. XVIII, p. 588, année 1832.

mique; il paraît même avoir cédé parfois à l'entraînement, contre lequel ont quelque peine à se défendre bien des professeurs de pharmacie : celui d'étendre leur enseignement au-delà de ses limites naturelles et d'empiéter plus ou moins sur le programme de leurs collègues, et surtout des professeurs de chimie. Cela résulte bien évidemment du passage suivant des délibérations de l'École : « M. Nachet présente le programme de son cours et de suite, après lecture faite, la discussion s'établit sur l'ensemble de son enseignement : il résulte de cette discussion que le cours de pharmacie de M. Nachet ne paraît pas assez spécial ; que le professeur y traite un grand nombre de points dont la connaissance est, il est vrai, indispensable pour la pharmacie, mais que ces points rentrent dans l'enseignement du professeur de chimie, d'histoire naturelle et de botanique, que, pour éviter des redites, il est surtout nécessaire que les professeurs de chimie et de pharmacie s'entendent entre eux, qu'il faut, dans une école de pharmacie, un cours spécial de pharmacie très étendu et riche de faits pharmaceutiques et appuyé de nombreux exemples de manipulations. M. Nachet, s'empressant de se rendre aux observations qui lui sont faites, s'engage à présenter, dans huit jours, un programme de leçons conçu dans cet esprit » (1). On voit avec quelle bonne grâce Nachet accepte les observations de ses collègues, tous plus jeunes que lui.

Il n'est pas douteux que presque tout le poids de l'enseignement ne retombât sur Nachet. Son adjoint Bouriat (2) ne jouait qu'un rôle fort secondaire. C'était cependant un homme de valeur. Après de bonnes études faites à Poitiers, il était venu à Paris et s'était fait le disciple et l'ami de Vauquelin. Il avait participé avec les

---

(1) *Livre des Délibérations de l'École.* — Séance du 7 janvier 1831.

(2) Bouriat (Denis-Placide), né à Poitiers, en 1764, pharmacien en 1795, professeur à l'École libre en 1796, à l'École spéciale en 1803, retiré en 1832, mort en 1853. — Buste à l'Académie de médecine.

hommes les plus distingués de cette époque : Parmentier, Chaptal, de Candolle, Berthollet, etc., à la fondation de la Société d'encouragement, qui fut si importante pour le pays au moment du blocus continental, et il avait publié de nombreux rapports dans ses bulletins. Il était membre de l'Académie de médecine depuis sa création. Mais à la rue de l'Arbalète, nous ne trouvons pas trace de son activité. Ce n'est qu'en 1831 (1) qu'il demande à faire une partie du cours de pharmacie. L'assemblée nomme une commission pour répondre à cet objet. Puis, quand la commission a déterminé la part qui peut lui revenir, il hésite à s'en charger, et c'est finalement Nachet qui prend sur lui cette besogne (2). On soupçonne, dans toute cette période, comme un mécontentement latent, qui finit par la demande faite à l'École par Bouriat, en 1832, d'être remplacé dans son titre et ses fonctions. L'École, tout en témoignant tous ses regrets de perdre un si ancien et si bon collègue, se rend aux raisons qu'il allégue et accepte sa démission (3). Elle décide en même temps que sept jours, après elle procédera à la présentation d'un candidat à la chaire vacante. En effet, le 24 mars 1832 (4), M. O. Henry est proposé au ministre du commerce, et le 21 juillet suivant, le directeur donne lecture à l'assemblée d'une lettre ministérielle qui nomme Lecanu (5) à la place du professeur adjoint de pharmacie. L'adjoint devait devenir bien vite titulaire. Nachet mourait en effet quelques mois après et Lecanu, présenté à l'unanimité par l'École en octobre 1832, était nommé à sa place, laissant son titre à Eugène Soubeiran (6).

(1) *Livre des Délibér. de l'École.* — Séance du 29 janvier 1831.

(2) *Ibid.* Séances du 10 mars et du 28 mai 1831.

(3) *Livre des Délibér. de l'École.* — Séance du 17 mars 1832.

(4) *Ibid.* Séance du 24 octobre 1832.

(5) Le Canu (Louis-Réné), né à Paris en 1800, pharmacien en 1826, professeur adjoint de pharmacie en 1832, titulaire en 1833, membre de l'Académie de médecine en 1838, mort en 1871. Portrait à l'École.

(6) *Livre des Délib. de l'École.* — Séance du 5 janvier 1833.

Soubeiran, nous avons eu l'occasion de le dire, était admirablement qualifié pour l'enseignement de la pharmacie; aux vues générales du savant, il joignait les connaissances spéciales du praticien consommé, mais, par une bizarre combinaison des circonstances, ce ne fut point à la rue de l'Arbalète, dans son milieu naturel, qu'il fut appelé à occuper une chaire de pharmacie. Ce fut la Faculté de médecine, qui bénéficia, pour son plus grand profit, des qualités maîtresses de ce professeur émérite. A défaut de son activité professorale, il laissait du moins aux élèves de notre École, son *Traité de Pharmacie*, guide merveilleux dans l'art qu'il connaissait si bien (1).

L'École présenta encore une fois O. Henry (2) à la nomination du gouvernement, mais, une fois encore, le ministre choisit un autre candidat, Chevallier, qui, dans le scrutin de l'École, avait presque contrebalancé la fortune de son concurrent (3). — En 1835, les chaires de pharmacie étaient pourvues d'une manière définitive et devaient rester pendant de longues années entre les mains des deux professeurs : Lecanu et Chevallier.

Lecanu avait déjà publié, dès 1821, des travaux intéressants, seul ou en collaboration avec Serbat et avec Bussy. Ses recherches, fort originales pour l'époque, sur le sang et sa matière colorante, avaient été fort remarquées dans le monde pharmaceutique et dans le monde médical; il les continua après sa nomination à l'École et les résuma en 1837, dans sa thèse pour le doctorat en médecine, intitulée *Étude chimique du sang*. Mais, au point de vue de son enseignement, ce qui nous intéresse tout spécialement, c'est son *Cours complet de pharmacie* (4).

(1) Soubeiran. — *Nouveau Traité de Pharmacie théorique et pratique*. — Paris, 2 vol. in-8°, 1836.

(2) *Livre des Délibér. de l'École*. — Séance du 30 décembre 1834. — M. Henry obtient six voix, M. Chevallier, cinq.

(3) *Ibid*. Séance du 21 mars 1835.

(4) Lecanu (L.-R.). — *Cours complet de Pharmacie*, 2 vol. in-8°. — Paris, J.-B. Baillière, 1842.

Les divers chapitres, nous dit-il lui-même dans son livre, sont pour la plupart de simples reproductions des leçons que j'ai faites à l'École de pharmacie depuis bientôt dix ans.

Ce livre n'est point un traité de pharmacie comme celui de Soubeiran : c'est un véritable cours, devant servir de direction aux élèves sans les faire pénétrer dans le détail des formules, se préoccupant surtout des données rigoureuses de la science et tâchant de rattacher les détails des phénomènes aux théories générales.

« L'auteur, nous dit Bussy, eût pu sans doute, mieux que beaucoup d'autres peut-être, se donner le facile mérite de critiquer les pharmacopées existantes, de proposer des modifications plus ou moins utiles à tel ou tel procédé ; simplifier, à tort ou à raison, des recettes connues et attacher son nom à de nouvelles formules. Il a dédaigné ce moyen de succès; il a compris qu'il fallait sortir du cercle étroit et vicieux des modifications perpétuelles et sans portée.

« C'est incontestablement le premier pas pour l'introduction, dans la thérapeutique, de l'esprit des méthodes rigoureuses d'expérimentation, auxquelles la chimie doit les immenses progrès qu'elle a faits depuis un demi-siècle.

« Et s'il est vrai, comme on n'en saurait douter, que la pharmacie ait été le berceau de la chimie; que de ses laboratoires soient sortis la plupart des hommes distingués qui ont contribué à ses perfectionnements; la science, par un juste retour, acquitte aujourd'hui sa dette envers elle, en l'éclairant de sa lumière, en réfléchissant sur elle l'éclat dont elle brille, et en ouvrant une carrière nouvelle à ses recherches » (1).

Cette façon de comprendre l'enseignement, en le maintenant au-dessus des minuties de détail, cadrait parfaitement avec les qualités d'exposition du professeur. Distingué d'allure et de physionomie, aimable de manières, d'une élocution brillante, préparant ses leçons

(1) Bussy. — *Journ. de Ph. et de Ch.* [3], I, p. 364, 1842.

avec la plus scrupuleuse conscience, il exerçait une grande action sur un auditoire que sa bienveillance, autant que son mérite, lui rendait sympathique.

Pendant les dix premières années de son professorat, il avait traité toutes les parties du cours, la pharmacie galénique comme la pharmacie chimique. Quant au professeur adjoint, il expliquait les formules inscrites au Codex, en se plaçant surtout au point de vue pratique. Ce complément au cours principal permettait au titulaire de rester dans des généralités, qui auraient pu sans cela être un peu trop théoriques pour de futurs praticiens.

Peu à peu, cependant, la division du cours entre les deux professeurs s'accentuait. Déjà, en 1838, Soubeiran propose « qu'avant la fin de l'année scolaire, MM. les professeurs présentent à l'assemblée de l'École un programme d'un cours complet de pharmacie qui serait partagé entre les deux professeurs », et cette proposition est adoptée (1).

Fut-elle immédiatement exécutée? la chose n'est nullement certaine; le contraire est même plus probable, si l'on s'en rapporte à l'assertion de Lecanu que nous avons citée à propos de son cours de pharmacie.

En tout cas, en 1856, les deux enseignements sont parfaitement distincts et portent des titres différents : Lecanu présente son programme de *pharmacie chimique*, Chevallier celui de *pharmacie galénique*. Nous reviendrons un peu plus tard sur ce dernier; pour le moment, poursuivons l'histoire de la chaire confiée à Lecanu.

« L'assemblée des professeurs accepte la direction scientifique donnée à ce programme, l'ordre et la nature des matières qui y sont traitées. Après quelques explications données sur le point de contact de ce cours avec ceux des autres professeurs, l'assemblée s'en rapporte à M. Lecanu pour éviter tout ce qui pourrait faire

(1) *Livre des Délib. de l'École.* — Séance du 31 mars 1838.

double emploi avec les autres cours, spécialement avec celui de chimie » (1).

Pendant de longues années, Lecanu continua ses leçons, conservant dans sa verte vieillesse les remarquables qualités de ses jeunes années. A diverses reprises, il sentit cependant le besoin du repos et confia son cours d'abord à M. Lutz, que ses connaissances étendues et variées rendaient si apte à cet enseignement, puis à Baudrimont, qu'il regardait déjà comme son futur héritier.

Baudrimont était depuis quinze ans son préparateur (2) ; en 1865, il était devenu son agrégé, et, dès cette époque, il fut chargé du cours de pharmacie chimique. Son succès n'était pas douteux. Ses dons naturels développés par un travail opiniâtre, ses conférences aux candidats à l'internat, aux élèves des travaux pratiques, ses leçons publiques à la Société philomatique avaient fait de lui un professeur remarquable, avant qu'il en eût officiellement le titre. Aussi, quand Lecanu se décida, en 1871, à demander sa retraite, les suffrages unanimes de l'Ecole désignèrent-ils Baudrimont, à la nomination du ministre. Le 2 mars 1872, il fut officiellement installé dans sa chaire.

Son influence sur son auditoire fut considérable. Il faut lire, dans le bel éloge (3) que M. Prunier a fait de son prédécesseur, le tableau plein d'intérêt et de pittoresque d'une leçon de Baudrimont : la voix, calme et posée au début, s'élevant peu à peu ; la physionomie s'éclairant par degrés ; les faits se coordonnant, les arguments se pressant ; les difficultés se résolvant avec une aisance qu'on n'aurait point soupçonnée, et à la fin, au moment psychologique, paroles, geste, toutes les séductions de

(1) *Livre des Délibér. de l'École.* — Séance du 5 avril 1856.

(2) Baudrimont (Ernest), né à Compiègne en 1821, pharmacien des hôpitaux en 1852, agrégé en 1855, professeur en 1871, membre de l'Académie de médecine en 1881, mort en 1885. Portrait à l'École.

(3) Séance de rentrée de l'École de pharmacie en 1887.

l'art oratoire se réunissant pour convaincre les auditeurs.

« C'est ainsi qu'il savait animer les questions les plus ardues, les varier, les renouveler, les approprier à cet auditoire qu'il connaissait si bien et avec lequel il était en communication intime et complète. Dans ces moments-là, il s'élevait à la véritable éloquence, sa voix vibrante, son débit chaleureux et entraînant rendaient son sujet vivant et comme tangible pour tout un amphithéâtre.

« Avec lui, plus de question aride, confuse ou embroussaillée, tout devient clair, tout est limpide et évident. — Quelle séduction pour un public français! — Et quand, par hasard, la question, hérissée de difficultés, paraissait faire résistance, alors, c'était une attaque en règle, l'épée à la main, au besoin à la baïonnette; son animation devenait extrême, sa parole rappelait le clairon sonnant la charge, et, la brèche une fois ouverte, il ne se reposait qu'après s'être établi dans la place, lui et ceux qui l'avaient suivi.

« Car il était suivi, Messieurs, et cette manière enthousiaste d'enlever les difficultés éveillait de profonds échos parmi les jeunes gens qui l'écoutaient, et, de la sorte, il parvenait à frapper leurs intelligences, à les attirer à lui pour, ensuite, les donner à la science elle-même. »

Je n'ai pas résisté au plaisir de citer tout ce passage, parce qu'il peint bien l'entraînement exercé sur la jeunesse par cette passion pour la cause de la science. Baudrimont était, en effet, un passionné — et c'était une partie de sa force. Peut-être cette passion le poussait-elle parfois en dehors de son domaine, en des incursions sur les terres du voisin, — mais c'était péché bien véniel et dont le pire inconvénient se réduisait à quelques répétitions bien innocentes de ce que ses collègues avaient déjà enseigné dans leurs propres leçons.

Son autorité tenait aussi à ses travaux nombreux et variés. Des recherches sur les eaux minérales, sur le phosphore et ses bromures, sur les monosulfures alca-

lins, sur le soufre mou, la constitution de la brucine, etc., etc., démontrent son activité scientifique. Ajoutons à ses mémoires originaux, parmi les publications sorties de sa plume, le Dictionnaire des *Altérations et Falsifications*, dont les premières éditions étaient dues à Chevallier, mais qui, complètement refondu dans les deux dernières, était vraiment l'œuvre personnelle de Baudrimont.

Cette activité devait malheureusement être bientôt arrêtée. En 1885, il était enlevé par une mort prématurée. L'École, appelée à présenter son successeur, porta ses suffrages sur M. Prunier, chargé du cours d'analyse chimique (1). Notre collègue, que ses originales et importantes recherches sur les carbures incomplets des pétroles, — les glycérines et la quercite, ont depuis longtemps mis en évidence, continue dignement les traditions de science et d'enseignement des maîtres qui l'ont précédé.

Il nous faut maintenant revenir en arrière, pour reprendre à ses débuts l'histoire de la chaire de pharmacie galénique.

Chevallier (2) était préparé, par ses travaux antérieurs, aux nombreuses exigences de son enseignement. Avec une indomptable énergie, il avait triomphé des obstacles qu'avaient apportés à ses débuts la pauvreté et l'isolement : il s'était lui-même frayé sa voie et attiré la sympathie et l'appui d'hommes tels que Vauquelin, qui avaient connu eux-mêmes les difficultés de la vie : il avait suppléé aussi bien qu'il l'avait pu à l'insuffisance d'une instruction première. En 1823, déjà reçu pharmacien, il publiait un *Traité des réactifs* : en 1824, son *Manuel du Pharmacien*, bien fait pour diriger les jeunes

(1) *Livre des Délib. de l'Ecole.* — Séance du 5 décembre 1885.

(2) Chevallier (Jean-Baptiste-Alphonse), né à Langres en 1793, pharmacien en 1823, membre de l'Académie de médecine en 1824, professeur adjoint de pharmacie en 1835, mort en 1879. Portrait à l'École.

praticiens au sortir de leurs études et leur servir de guide dans l'officine, puis un *Dictionnaire des Drogues* et, dans toutes les publications pharmaceutiques, une foule d'articles, que nous ne pouvons songer à rappeler ici.

Chargé d'une chaire à l'École, il fit profiter les élèves de ses connaissances variées. A la pharmacie galénique proprement dite, il ajoutait toute une partie spéciale sur les Altérations et Falsifications, qu'il avait particulièrement étudiées dans sa carrière de praticien et dans ses nombreux rapports au Conseil d'hygiène, dont il faisait partie depuis 1831 (1). C'était la base de son *Traité des Falsifications* dont nous avons déjà fait mention.

Le professeur nous a lui-même défini la matière de son enseignement dans les lignes suivantes, que nous extrayons du Livre des Délibérations de l'École : « La préparation des médicaments simples, telle que la pulvérisation, l'extraction des sucs et autres produits immédiats des végétaux et des animaux, la préparation des médicaments composés, dont le résultat est un produit complexe non soumis aux préparations simples et définies des corps chimiques proprement dits. »

M. Chevallier ajoute : « Dès que le nouveau Codex sera publié, le professeur s'empressera de modifier son cours en profitant de tout ce que cet ouvrage offrira d'amélioration sur celui de 1837, qui est encore la règle dont il n'est pas permis de s'éloigner dans la pratique » (2).

Chevallier professait simplement, sans prétentions, sans aucune recherche d'effet oratoire. Les élèves goûtaient volontiers cet enseignement, qui ne dépassait pas un niveau moyen, mais qui les mettait en contact avec les mille détails de la pratique journalière. La bonhomie dominait dans ces leçons, où le maître, par une allure paternelle, attirait la sympathie des élèves, auxquels il prodiguait sans compter et très familièrement les fruits de son expérience personnelle.

(1) *Délibérat. de l'École.* — Séance du 5 avril 1856.

(2) *Ibid.* Séance du 27 mars 1863.

A côté de ces cours théoriques faits dans l'amphithéâtre, on avait songé à des travaux pratiques de pharmacie, analogues à ceux de physique et de chimie. L'École avait adopté la proposition faite dans ce sens par un de ses membres (1). Mais, malgré cette décision ferme, nous ne voyons pas qu'on ait jamais donné suite à ce projet. On s'étonne, au premier abord, qu'une pareille idée n'ait jamais abouti à un résultat. Elle a été reprise bien des fois, jusque dans ces dernières années; on a toujours reculé devant la somme des dépenses, et aussi devant la difficulté de faire dans un temps relativement restreint des opérations fort longues, et qui d'ailleurs, pour être convenablement exécutées, demandent plus de tranquillité qu'on ne peut en trouver dans les salles livrées à la foule des élèves. C'est dans le calme de l'officine que le jeune étudiant doit s'exercer à ces préparations, qui n'ont d'utilité que si elles sont parfaitement faites.

Chevallier continua jusqu'à un âge avancé ses leçons de pharmacie galéniques : sa forte constitution lui permit de braver pendant de longues années les fatigues de l'enseignement. Ce ne fut qu'en 1882, que, cédant enfin aux avertissements de la vieillesse, il demanda à son agrégé de le remplacer dans ses fonctions actives.

L'agrégé, depuis 1869, était Bourgoin (2), que ses travaux sur l'électrolyse des alcaloïdes avaient fait connaître du monde scientifique, et qui apportait à ses nouvelles fonctions l'influence légitime du savant et les qualités maîtresses du professeur. Il avait compris que cette partie de la pharmacie, sous peine de n'être qu'un ensemble de procédés et de recettes empiriques, devait être régénéré par la science : il avait l'autorité voulue pour élargir les anciens cadres, pour transformer en formules ration-

(1) *Délibérat. de l'École.* — Séance du 30 juin 1836.

(2) Bourgoin (Edme-Alfred), né à Saint-Cyr-les-Colons (Yonne) en 1836, pharmacien en chef des hôpitaux en 1862, agrégé en 1869, professeur en 1877, directeur de la pharmacie centrale des hôpitaux en 1884, mort en 1897. — Portrait à l'École.

nelles les recettes vieillies. Peu à peu, sans briser avec les traditions, il insufflait un esprit nouveau dans cet enseignement et l'élevait à un niveau supérieur. Des dons naturels, une grande facilité d'élocution, une parole abondante, puissante et colorée, assuraient le succès de ces leçons. Aussi, lorsque Chevallier, en 1877, demanda sa retraite définitive, son suppléant avait pris en fait possession de la chaire, et l'École (1), en le présentant à l'unanimité, ne fit que donner la sanction officielle à cette situation.

L'enseignement de la pharmacie galénique est un des plus importants de l'École, mais aussi l'un des plus délicats et des plus difficiles. Il doit résumer, pour les faire passer dans le domaine de la pratique, les connaissances apportées par toutes les sciences pharmaceutiques : il est le point de contact le plus immédiat de l'École et de l'officine, les élèves auxquels il s'adresse, étant presque au seuil de la profession. Il doit, tout en respectant le passé, les mettre en garde contre la routine, et orienter peu à peu les études suivant les transformations, de nos jours si rapides de la thérapeutique. Maître de son enseignement par sa nomination au titulariat, Bourgoin appliqua ces principes dans ses leçons et dans le livre qui les résume sous le titre de *Traité de pharmacie galénique*. Il eut trop peu de temps pour compléter son œuvre; les préoccupations de la politique l'avaient engagé dans d'autres voies lorsqu'une mort imprévue vint brutalement terminer, en 1897, une trop courte carrière. M. Bourquelot l'avait suppléé, pendant qu'il remplissait à la Chambre ses devoirs législatifs. L'École lui a confié, d'une manière définitive, cet enseignement, qu'en digne continuateur de son maître, et grâce à ses connaissances étendues dans les divers domaines de la science actuelle, il saura diriger d'une main sûre dans les voies toutes nouvelles qui s'ouvrent à la pharmacie de l'avenir (2).

(1) *Délibérat. de l'École.* — Séance du 30 octobre 1877.
(2) *Délibérat. de l'École.* — Séance du 15 juillet 1897.

III

Tableau succinct de l'enseignement, dans les diverses périodes de la Corporation, du Collège et de l'École.

Nous avons passé en revue l'enseignement des diverses sciences pharmaceutiques à la rue de l'Arbalète. Il nous sera permis, en terminant, de grouper les données principales en un tableau d'ensemble, qui nous donnera la physionomie générale de cet enseignement aux diverses époques de son histoire.

Ce qui domine au début, ce sont les tentatives d'émancipation de la corporation des apothicaires, toujours entravées et finalement arrêtées par la Faculté de médecine. Cette lutte ne doit pas nous surprendre; elle est dans l'esprit du temps et des institutions. Toute profession où intervient le travail manuel, est une profession servile et dégradante. La chirurgie et la pharmacie sont, à cet égard, également méprisables aux yeux des doctes membres de la Faculté.

« En plein XVIII[e] siècle, si un chirurgien, honteux de son humble position, voulait obtenir la licence en médecine, il était tenu de s'engager, par acte dressé devant notaires, à ne plus faire aucune opération, car, disent les statuts de la Faculté, « il convient de garder « pure et intacte la dignité de l'ordre des médecins. » Ce grand principe dominait tout, passait bien avant l'intérêt des malades. Le fameux orfèvre Germain en fit l'expérience à la fin de 1748; il avait été frappé d'apoplexie, et Dumoulin, son médecin, ordonna deux saignées qu'il se garda de pratiquer, laissant ce soin à un chirurgien, qui arriva trop tard (1). »

---

(1) Alfred Franklin. — *La Vie privée d'autrefois*. — *Les Chirurgiens*. — Paris, Plon, 1893. — 1 vol. in-12.

De même le pharmacien, qui n'était que le docile exécuteur des ordonnances du médecin, ne pouvait être qu'un artiste : c'était le terme adouci qu'on lui appliquait pour ne pas dire artisan. Il devait rester dans les régions inférieures de la démonstration, qui ne nécessitait que l'usage des sens. Dans les leçons publiques, le docteur était professeur; l'apothicaire, démonstrateur; le principe était parfaitement établi, accepté des deux côtés, et quand, dans son désir de s'adresser au public, la corporation instituait des leçons, elle se gardait bien d'employer, pour les maîtres, le titre de professeurs, pour les auditeurs le nom d'élèves, et pour son établissement la dénomination d'école. Elle aurait immédiatement appelé sur elle les foudres de la Faculté. — Les vrais centres d'instruction pour ses apprentis, c'était d'abord l'officine, où se faisaient alors toutes les préparations nécessaires à la profession, puis le Jardin des apothicaires, où les jeunes gens trouvaient les plantes officinales; enfin le Cabinet des drogues, qui s'augmentait graduellement et complétait les lacunes que pouvaient présenter les collections particulières des pharmaciens.

En réalité, la bonne part, je veux dire la part féconde, que peut seule donner l'expérience, revenait au démonstrateur, en contact permanent avec les faits : il restait au professeur le monde des théories, des argumentations, des discussions à perte de vue (*de questionibus, argumentis, disputationibus*), ce qui nous permet de comprendre des scènes semblables à celles que nous rapporte Cap, dans son intéressant article sur Rouelle (1). Bourdelin était à cette époque, professeur au Jardin des Plantes, et Rouelle son démonstrateur. « La leçon du professeur finissait ordinairement par ces mots : « Tels sont, messieurs, les principes et la théorie de cette opération, ainsi que M. le démonstrateur va vous le prouver par ses expériences »; mais le plus souvent Rouelle se plaisait à démentir, au contraire, les doctrines du profes-

(1) Cap. *Journ. de Ph. et de Ch.*, [3], II, 1842, p. 228.

seur par des démonstrations tout à fait opposées à ses principes, et malheureusement pour Bourdelin, le démenti de Rouelle était ordinairement complet et sans réplique » (1).

De tout ceci résultait que les vrais savants, les disciples fidèles de l'observation et de l'expérimentation sortaient en nombre considérable des officines de l'époque. La base sur laquelle étaient établies leurs connaissances était d'ailleurs aussi large que solide, ils se cantonnaient bien peu dans une science déterminée : ils suivaient certainement de préference la direction de leur choix, les uns plus volontiers naturalistes, les autres chimistes, mais ils avaient des connaissances étendues, sur tout ce que contenait l'officine. Moyse Charas écrivait à la fois son livre sur la *Vipère* et sa *Pharmacopée royale* ; Lemery publiait avec une égale compétence son *Traité de chimie*, son *Dictionnaire des drogues simples* et sa *Pharmacopée;* Geoffroy (François-Étienne), sa *Table des affinités* et son *Traité de matière médicale;* Rouelle démontrait en même temps la chimie et les drogues des trois régnes de la nature, etc., etc.

Toutes ces connaissances n'étaient point perdues pour le public, les laboratoires particuliers de ces hommes de mérite étant ouverts à ceux qui avaient le désir de venir s'y instruire.

Ce qui était plus difficile à faire accepter de la Faculté, c'était l'enseignement régulier et officiel. La chimie seule put en profiter par intervalles — nous avons vu avec quelles difficultés. On ne pouvait songer à charger les démonstrateurs de fonctions permanentes; il est probable que la Faculté s'y serait opposée; les maîtres étaient délégués pour une seule session et changeaient toutes les années; nous ne voyons pas le même nom revenir deux

(1) M. Bertrand dans son ouvrage sur l'*Académie des Sciences* raconte les mêmes traits d'une façon plus vive : « Rouelle, prenant alors la parole, au lieu de faire les expériences annoncées, disait : « *Messieurs, tout ce quc M. le professeur vient de vous dire est absurde, comme je vais vous le prouver* » (21, *op. cit. p.* 238).

fois sur la liste que nous avons pu reconstituer. Il y avait peut-être, dans ce renouvellement du personnel enseignant, une satisfaction donnée aux maîtres qui étaient appelés à y participer à tour de rôle — peut-être aussi quelque intérêt pour les auditeurs, dans la variété d'opinions et d'allure, emmenée par la diversité des démonstrateurs, mais on ne peut nier que cette excessive mobilité ne fut un grand inconvénient dans une matière où le succès ne s'acquiert que par une longue expérience.

Ce fut bien pire quand, les leçons d'une même année furent confiées non à un seul maître, mais à une association et qu'à chaque séance un démonstrateur différent se présentait devant l'auditoire. Il est vrai que le programme avait été arrêté en commun, que les leçons étaient rédigées par la société, et qu'il ne s'agissait guére que de les lire; mais, outre que cette méthode enlevait aux cours toute élasticité et toute souplesse, il devait fatalement se trouver parmi les membres de la société quelque indépendant, impatient de la règle commune, apportant le trouble et la [discorde. Ce fut le cas, nous l'avons vu; ce fut aussi la fin de l'entreprise des apothicaires et le triomphe de la Faculté.

Heureusement, cette Faculté intransigeante, obstinée dans ses préjugés, avait à faire à d'autres adversaires qu'à la corporation des apothicaires. L'opinion publique était devenue, au XVIIIe siécle, une puissance avec laquelle il fallait compter; sous son influence, l'autorité souveraine intervenait pour réagir contre les excés des privilèges ou des monopoles. Les hommes distingués sortis des rangs des chirurgiens et des apothicaires étaient de vivants arguments contre l'abusive tyrannie de la Faculté, qui voulait les maintenir dans une humiliante posture. Les rois vinrent à leur aide, et Louis XVI, en fondant le Collége de pharmacie, émancipa les apothicaires et leur donna le droit d'instruire publiquement leurs éléves. Si leurs délégués à l'enseignement n'eurent pas le titre de professeurs, réservé aux membres de l'Université, ils en exercèrent toutes les fonctions. Le

Collége avait d'ailleurs unc grande liberté d'allure — il nommait lui-même ses dèmonstrateurs. Le contrôle très bienveillant du lieutcnant de police n'était point pour le gêner. Aussi l'enseignement se développe-t-il sans entrave dans la voie scientifique, sans rien perdre du caractère pratique qui le caractérise; les herborisations, qui s'organisent déjà sous la direction de Buisson, s'ajoutent aux exercices du jardin; les collections augmentent peu à peu, sous l'influcnce de De Machy; enfin Deyeux veille avec un soin minutieux aux expériences du cours de chimie.

Les seules difficultés aprés la Révolution proviennent de la dureté des temps : de la pénurie des ressources, qui impose dc sérieuses économies, de la nécessité des sacrificcs que réclame la défense nationale. Les savants, comme tous les citoyens, doivent avant tout songer à la patrie. Une partie de leur temps se passe à lui créer des ressourccs; de la poudre et des armes: ils paient aussi de leur personne, en apportant aux armées leur talent et leur expérience. Puis, à mesure que la stabilité tend à se rétablir dans les institutions, les esprits sont en éveil pour la meilleure organisation de la profession et des études. Le gouvernement lui-même pousse à ces recherches. Dc là un mouvement quelque peu tumultueux, qui ne prend fin qu'à l'établisscment des écoles spéciales (1).

(1) Nous résumons ici en quelques lignes cette histoire de 1796 à l'an XII, qu'il est un peu difficile de suivre dans les procès-verbaux de l'époquo : La *Société libre* se constitue le 30 ventôse an IV (20 mars 1796), le Directoire confirme, le 3 prairial an V (22 mai 1796), l'*École gratuite de Pharmacie*, et le 28 ventôse an V (18 mars 1797) les cours s'ouvrent avec les professeurs suivants :

Pour la Chimie : Vauquelin, Bouillon-Lagrange, Bouriat, *adjoint.*

Pour la Pharmacie : Morelot, Trusson, Nachet, *adjoint.*

Pour l'Histoire naturelle : De Machy, Dizé, Martin, *adjoint.*

Pour la Botaniquo : Guiart père, Sagot, Guiart fils, *adjoint.*

Le 8 nivôse an VI (28 décembre 1797), le Conseil assemblé, un membre représente « qu'il est nécessaire de former un comité d'instruction, afin d'éviter un des inconvénients qui est arrivé dans les démonstrations de l'an V où des professeurs incertains de la marche qu'ils avaient à suivro, s'étaient mutuellement gênés dans leurs opérations : il proposo que ce

A partir de ce moment, l'enseignement entre dans une période de grande prospérité. Dirigé par des hommes de grand mérite, exercé par des professeurs remarquables, qui ajoutent à leur talent de professeur l'éclat d'importantes découvertes, cet enseignement nous offre en même temps le spectacle d'une harmonie précieuse à son développement. C'est, en effet, un des traits caractéristiques des assemblées de l'École, que cette discussion confraternelle des programmes des cours. Les observations, toujours courtoises, mais d'une grande franchise, y sont toujours acceptées avec une grande déférence par les intéressés; nous en avons cité plus d'un exemple et la lecture des procés-verbaux montre que c'était la régle constante,

---

Comité soit formé pour établir l'ordre et la forme des leçons, et que non seulement les professeurs en exercice en fassent partie, mais encore les anciens professeurs comme honoraires, qui jouiront des mêmes droits que les professeurs. »

Le Conseil adopte la proposition et décide que pour être honoraire il faudra avoir exercé pendant douze ans. Il déclare en même temps que le citoyen Deyeux, ayant plus que le temps requis par l'arrêté, jouira dès à présent du droit des professeurs honoraires.

Le 9 germinal an VI (29 mars 1798), le Cours de Pharmacie est supprimé et partagé entre celui de Chimie, qui devient le Cours de Chimie pharmaceutique, et celui d'Histoire naturelle, auquel on ajoute la dénomination de médicale et pharmaceutique, en y transportant la matière médicale.

Le 5 messidor an VIII (25 juin 1800), on pense qu'il est temps « de revenir à l'ordre ordinaire et de remettre en vigueur les statuts et règlements du Collége, surtout dans un moment où l'ordre public commence à se rétablir et à se consolider, et on arrête qu'il sera procédé au 1[er] vendémiaire de l'an IX (23 septembre 1800), à la nomination de quatre prévôts, de douze membres du Comité, d'un trésorier et des professeurs dans la forme voulue par lesdits statuts et règlements ». (*Livre des Délib. du Collége*, n° 75, *des Archives*, p. 335.)

Enfin, le 5 pluviôse an IX (27 décembre 1800), l'assemblée générale nomme professeurs honoraires les citoyens De Machy, Cuiart père, Deyeux et Vauquelin et les professeurs en exercice sont nommés au scrutin dans l'ordre suivant :

Pour la Chimie pharmaceutique : les citoyens Bouillon-Lagrange et Nachet.

Pour l'Histoire naturelle : les citoyens Morelot et Bouriat.

Pour la Botanique : les citoyens Sagot et Cuiart fils, qui, d'après les statuts et règlements du Collége se trouvent nommés pour six années. (*Livre des Délib. du Collége*, n° 75 *des Archives*, p. 346.)

au grand bénéfice de l'enseignement, dont les diverses parties restaient à leur vraie place, sans lacunes et sans empiètements réciproques. Ces traditions entretenues par des hommes d'un grand sens et d'une grande sagesse font la force de l'École. Elle obtient les chaires qui lui sont nécessaires, développe toujours plus l'enseignement pratique — herborisations et travaux de laboratoire, — et lorsque, en 1841, elle entre dans le corps de l'Université de France, elle y introduit des éléments de succès que les autres Facultés n'avaient point développés à ce degré.

Les agrégés que la nouvelle organisation introduit dans son sein lui apportent une force nouvelle. Par leurs suppléances fréquentes, par leur participation à la direction des travaux pratiques, ils sont des aides précieux, en même temps qu'ils forment une pépinière féconde pour le recrutement des futurs professeurs.

Telles sont les transformations successives qu'a traversées notre enseignement pharmaceutique. Au point où nous en sommes, la voie s'ouvre librement devant nous. Dans le renouvellement qui se prépare au sein de nos Universités et qui doit donner à notre enseignement plus de souplesse et d'élasticité, et par suite une plus grande expansion, l'École de pharmacie est en mesure de jouer son rôle à l'égal des autres Facultés, ses émules, et de fournir aux futurs pharmaciens, avec toujours plus de lumières, les armes loyales dont ils ont besoin dans la lutte pour l'existence.



IMPRIMERIE E. FLAMMARION, 26, RUE RACINE, PARIS.